

BULLETIN MUNICIPAL SEMESTRIEL

N° 11

**JUILLET
2025**

A LIRE

Edito	P 1
Les informations communales	P 2
Nos associations	P 14

En annexes :
**- le bulletin d'inscription
pour le banquet du 14
juillet**
**- le programme 2025
des Jeudis de Sampzon**

EDITO

Chères Sampzonaises, Chers Sampzonnais,

Même si le terme du mandat municipal 2020-2026 approche, vos élus continuent de s'activer pour anticiper l'avenir, valoriser le patrimoine commun et poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie.

La situation internationale, l'inflation, les économies toujours plus importantes demandées par l'Etat n'incitent guère à l'optimisme. « C'est le mandat le plus difficile » ont martelé de nombreux élus lors du dernier congrès des maires à Paris et les démissions de maires et conseillers municipaux n'ont jamais été aussi nombreuses. Les difficultés ne peuvent être niées, la gestion municipale s'avère au fil des ans plus complexe, les moyens deviennent plus difficiles à obtenir, des normes et autres obstacles administratifs jalonnent toujours la route jusqu'à l'aboutissement des projets communaux : ceci est le quotidien de tous les maires de France.

Plus que jamais, dans un monde en proie à des guerres, des désordres et des violences qui suscitent incertitude, angoisse voire peur, la commune et sa vie locale restent un point de repère stable, accueillant et bienveillant. L'activité intense tout au long de l'année de nos associations, les joyeuses parties de pétanque du vendredi après-midi sont autant de récréations communes qui rendent notre village agréable à vivre.

La commune tient bon, les projets prennent du temps mais ils se réalisent quand même. La persévérance est de mise pour mettre en place des actions en faveur de toutes et tous. La volonté d'agir est intacte, nous ne baissons jamais les bras et nos efforts ne faibliront pas.

Les travaux routiers et électriques se terminent vers le vieux village. L'enfouissement de l'électricité et de la fibre optique, le renforcement pour l'eau potable et l'élargissement de chaussée du Chemin des Vignes vont s'enchaîner après la saison touristique.

J'espère vous voir toujours aussi nombreux cet été, à l'occasion du marché estival du mardi matin, et le jeudi soir pour les soirées festives des « Jeudis de Sampzon » sur la place de la mairie en juillet et août ; vous en trouverez le programme à l'intérieur de ce bulletin.

Je tiens à remercier le Conseil Municipal pour son sérieux, son soutien sans faille dans l'action et sa détermination. Je n'oublie pas nos agents communaux dont je ne soulignerai jamais assez le professionnalisme.

Bonne lecture. A très bientôt pour fêter ensemble comme chaque année le 14 juillet. N'oubliez pas de vous inscrire au repas.

Votre maire, Yvon Ventalon

VISITE DU SOUS-PREFET A SAMPZON

Le 23 janvier dernier, Monsieur Marc Coutel, Sous-préfet de Largentière nous a rendu visite en mairie.

Les perspectives pour notre commune du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les projets communaux, les possibilités de financement, la fiscalité, la sécurité publique et l'activité touristique ont ainsi pu être évoqués au cours d'une discussion très constructive. Nous pouvons compter sur le soutien de l'Etat pour nos projets.



ATTRIBUTION DES LOTS D'AFFOUAGE

Le 24 janvier 2025 a eu lieu le tirage au sort pour attribution des lots d'affouage pour la période 2025-2028.

Les Sampzonnais se chauffent de moins en moins au bois et le nombre d'affouagistes a fortement diminué : 5 candidats ont demandé un lot pour la coupe 2025-2028 dans la forêt communale.



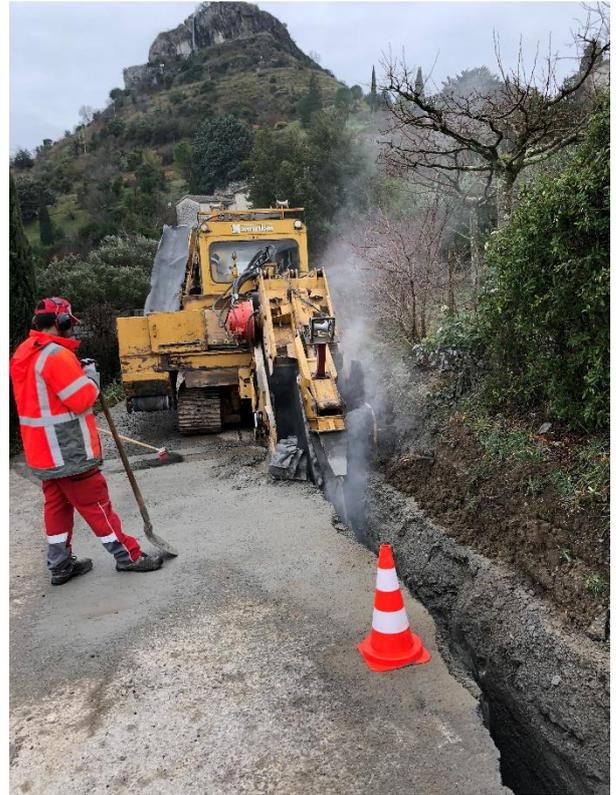
TRAVAUX AU VIEUX VILLAGE



Elargissement de la Route du Rocher au vieux village



Réfection de l'enrobé



Enfouissement de la ligne haute tension



Après les travaux d'élargissement, enrochement et goudronnage



Création d'un nouveau transformateur au Chemin du Bois pour renforcement de l'alimentation électrique du haut Sampzon



Création d'un merlon pour sécurisation de l'accotement Route du Rocher



Après les travaux d'élargissement, de construction d'un enrochement et d'un muret, de goudronnage et de plantation sur les accotements



Déplacement et élargissement du **Chemin des Vignes** : Terrassement de la nouvelle emprise avant enfouissement de l'eau potable, des réseaux d'électricité et de fibre optique à partir de septembre prochain.

CLOTURES EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE – RAPPEL DES REGLES

Les clôtures éventuelles des propriétaires riverains d'une voie publique peuvent être constituées de **haies vives d'essences locales** doublées ou non d'un grillage, de murs en pierres ou en maçonnerie, de parois en bois, de grilles, de barreaudages ou de dispositifs associant ces différents éléments.

Les plaques béton, les végétaux artificiels et **l'emploi brut** en parement extérieur de matériaux fabriqués en vue d'être recouverts d'un enduit sont interdits.

En bordure des emprises publiques, **la hauteur maximale d'une clôture est de 1,60 mètre**. La hauteur de la clôture se mesure à partir du sol de l'emprise publique qui la jouxte.

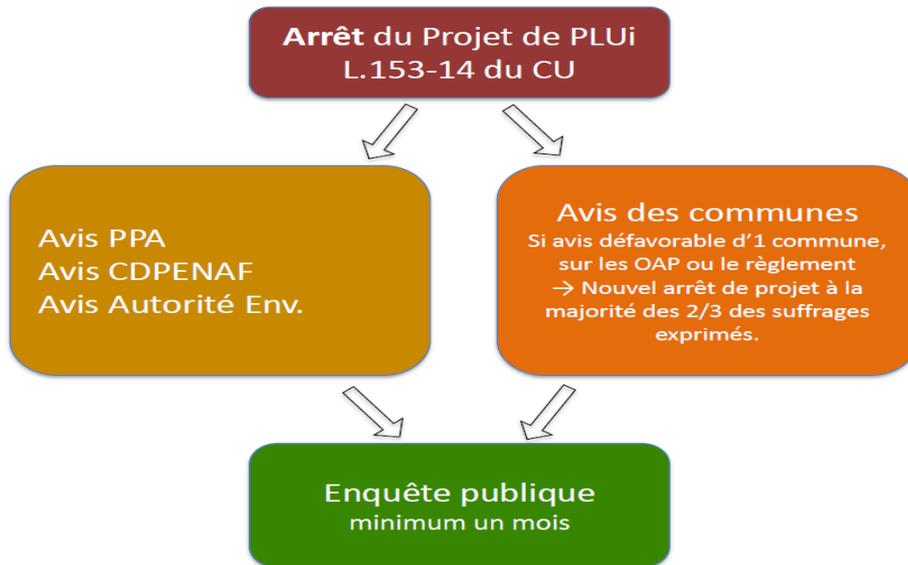
Des hauteurs plus importantes, sans toutefois dépasser 2,00 mètres et sous réserve d'une bonne intégration dans l'environnement pourront être autorisées dans les cas suivants :

- lorsque la clôture est édifiée dans le prolongement de murs anciens en pierres en bon état de conservation,
- dans les opérations d'aménagement d'ensemble (lotissements, groupes d'habitations, etc.) sous réserve que le traitement des clôtures résulte d'un parti urbain et architectural particulier.

En limites séparatives de deux propriétés privées, la hauteur maximale des clôtures est de 2,00 mètres.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a été arrêté en séance du conseil communautaire du 8 avril 2025.

Rappel de la procédure administrative d'approbation

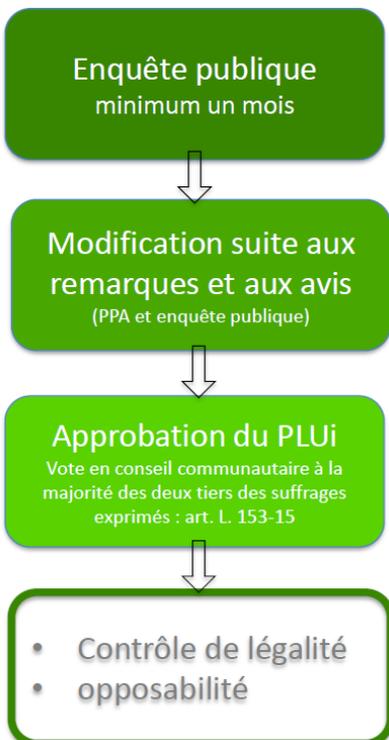


CU : Code de l'Urbanisme

PPA : Personnes Publiques Associées

CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Calendrier prévisionnel



Avant arrêt du PLUi, par délibération du 27 mars 2025, le conseil municipal de Sampzon a fait remonter à la communauté de communes diverses demandes de modifications du document qui n'ont hélas pas été prises en compte.

Malgré ces réserves, afin de ne pas retarder la procédure de validation du document, par délibération du 22 mai 2025, le conseil municipal de Sampzon a décidé d'émettre néanmoins un avis favorable sur ce projet de PLUi tout en réclamant la prise en compte de diverses modifications du zonage portant sur notre territoire communal.

LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT 2025 DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le financement des écoles maternelles et élémentaires publiques provient de diverses sources : les communes, l'Etat, les parents d'élèves, la caisse des écoles, la coopérative scolaire. Comme le veut la loi, et même s'il n'existe aucune école sur notre territoire communal, la commune de Sampzon participe aux frais de fonctionnement de l'école publique primaire Jean Moulin de Ruoms où sont majoritairement scolarisés les enfants de Sampzon.

Pour l'année scolaire 2024/2025, cette dépense obligatoire a été estimée par la commune de Ruoms à **1358,03 € / élève**. Nous devons régler une somme équivalente pour chacun de nos enfants scolarisés dans l'établissement privé conventionné St-Joseph.

Par ailleurs, à l'école Jean Moulin qui accueille des élèves de Ruoms, Labeaume, Chauzon, Pradons et Sampzon, le coût de revient calculé pour un repas de cantine était de **13,04 €** en 2024. Les communes ont fait le choix de contribuer pour cette dépense à hauteur de **9,04 €** par repas, ce qui laisse un reste à charge pour les familles de **4,00 €** par enfant.

Comme pour la cantine, les frais de garderie ne sont pas une dépense obligatoire pour les communes. Elles ont néanmoins décidé de prendre aussi en charge cette dépense, soit un coût moyen de **4,72 €** par utilisation.



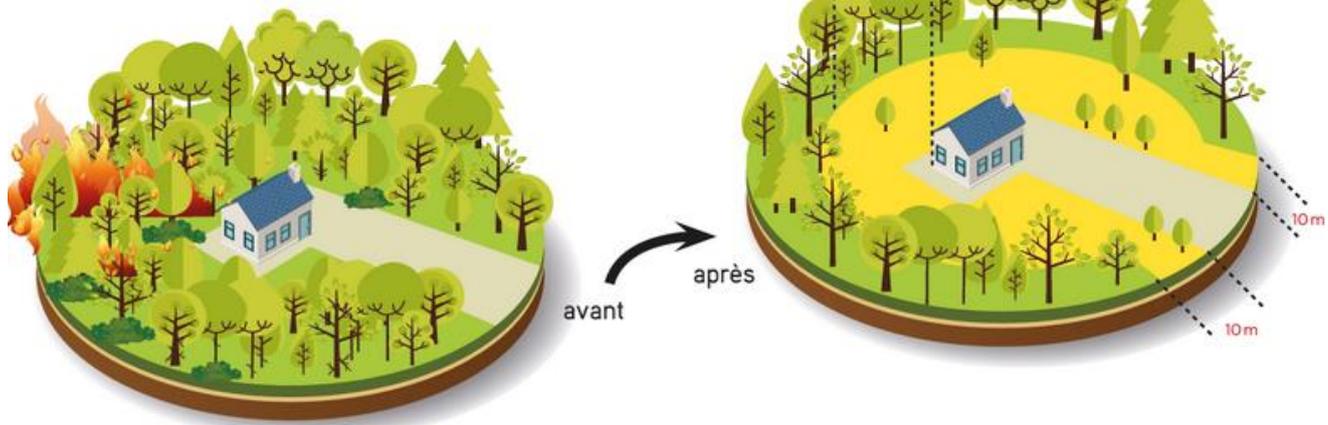
Rentrée des classes 2024-2025 à l'école Jean Moulin

RISQUE INCENDIE

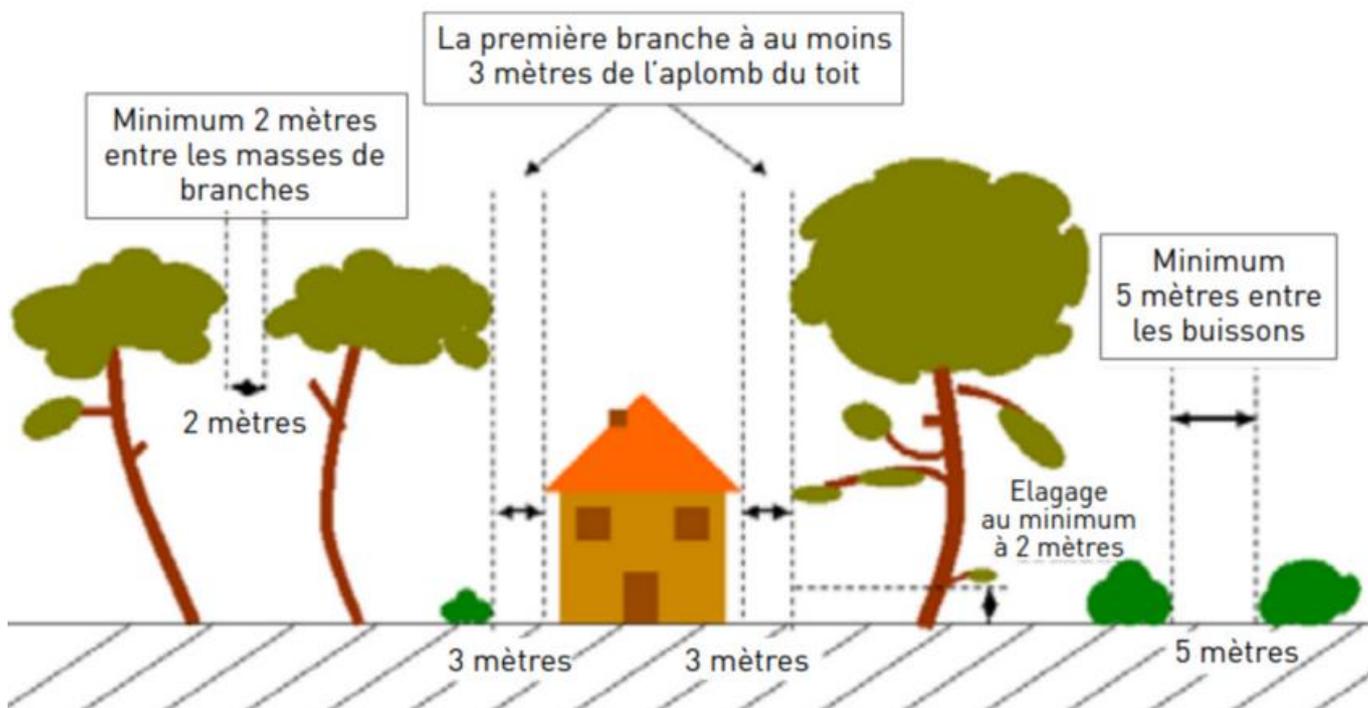
Les pouvoirs publics considèrent que la commune de Sampzon présente **une sensibilité très forte au risque incendie de forêt**. Notre territoire est soumis à la fois à un niveau d'inflammabilité fort à très fort et à un risque très fort de développement de feux d'intensité élevée.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier.

“ En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager ”



Face aux risques d'incendie, le débroussaillage constitue un moyen efficace de protection des zones habitées, des biens et des personnes. Il s'agit de réduire les végétaux susceptibles de propager l'incendie à proximité des habitations, en coupant notamment les broussailles, les sous-bois, les hautes herbes, les branches basses des arbres... Ainsi les risques de propagation d'un feu et l'intensité de l'incendie sont considérablement diminués. Cette démarche protège également la forêt et la garrigue contre un éventuel départ de feu depuis les zones habitées.



Il s'agit de couper les broussailles, les arbustes et les branches basses (jusqu'à 1,5 mètres au moins) afin d'interrompre la continuité verticale et horizontale de la végétation. Ce débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, ainsi que sur 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès. Lorsque l'emprise à débroussailler s'étend sur un fonds voisin, le propriétaire de ce fonds ne peut pas s'opposer aux travaux de débroussaillage.

RISQUE INONDATION

Les sampzonnais savent combien les inondations peuvent être soudaines, spectaculaires et à prendre au sérieux sur leur commune. Trois récents épisodes cévenols ont conduit à la fermeture temporaire du pont en 2024. Le garde-corps a été refait au printemps et l'une des piles qui a été déchaussée par des crues va devoir être renforcée après la saison touristique, en basses eaux.



Submersion du pont de Sampzon, le 17 octobre 2024

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis en œuvre le 15 mai dernier dans le cadre d'un exercice d'évacuation organisé à l'initiative de la Préfecture. Pour tester leur réactivité lors d'un tel événement, notamment en période touristique, les personnels et élus communaux ont participé à cet exercice d'évacuation.



Les participants communaux à l'exercice inondation

PATRIMOINE COMMUNAL



Embellissement du puit de la Gadonne par le service technique



Création d'un muret à La Lauze par Guilhain et Romain



L'église Saint-Martin de Sampzon et l'ancien presbytère

HORAIRES D'ÉTÉ DES DÉCHETTERIES ITOIRE



HORAIRES D'ÉTÉ du 30/06 au 30/08

DÉCHETTERIES	DÉCHETS VERTS
BARJAC <i>Route de Bessas</i> • Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 7h30 à 14h	BARJAC <i>Route de Bessas</i> • Jeudi, Vendredi et Samedi de 7h30 à 14h
BEAULIEU <i>Route de Barjac</i> • Lundi, Mercredi et Vendredi de 7h30 à 13h30	LES VANS <i>Plaine de Chabiscof</i> • Lundi, Mercredi et Vendredi de 7h30 à 12h45
JOYEUSE <i>Ancienne route de Lablachère</i> • Du lundi au samedi de 7h30 à 14h	ROSIÈRES <i>Zone du Barrot</i> • Mardi, Jeudi et Samedi de 7h30 à 12h45
LES VANS <i>Derrière le centre commercial La Clairette</i> • Du lundi au samedi de 7h30 à 14h	RUOMS <i>Route de Lagorce</i> • Mardi, Jeudi et Samedi de 7h30 à 12h45
RUOMS <i>Route de Lagorce</i> • Du lundi au samedi de 7h30 à 14h	SAINT-REMÈZE <i>Le Tourolet</i> • Mercredi et Samedi de 7h30 à 13h30
SAINT-REMÈZE <i>Le Tourolet</i> • Mercredi et Samedi de 7h30 à 13h30	VALLON-PONT-D'ARC <i>Route de Ruoms</i> • Lundi, Mercredi et Vendredi de 7h30 à 12h45
VALLON-PONT-D'ARC <i>Route de Ruoms</i> • Du lundi au samedi de 7h30 à 14h	



Inscription pour les déchetteries et les aires de dépôt des déchets verts :

Il est rappelé qu'afin d'optimiser la gestion globale de tous les sites, le syndicat intercommunal SICTOBA a mis en place un contrôle d'accès.

Pour accéder aux déchetteries et aires de dépôt des déchets verts, il faudra présenter un QR code au gardien.

Demandez-le dès à présent en vous inscrivant ici :

<https://sictoba.usager.symetri.fr/connexion>

LE MARCHÉ ESTIVAL



MARCHE ESTIVAL DE SAMPZON

dU 01/07 au 26/08/2025



Tous les mardis matin en juillet et en août
sur la place du village (face à la mairie)

LES JEUDIS A SAMPZON



LES JEUDIS À SAMPZON

4ème ÉDITION

Concerts et spectacles GRATUITS tous les jeudis soir à 21h
en juillet et en août sur la place du village

Juillet

03/07 - Andréa Peylin

Chanson française, Pop/Rock, Funk/
Soul/Disco

10/07 - Joselo Gonzalez

Musique latino-américaine

17/07 - Kindred

Chanson Pop/Rock/Folk

24/07 - R'Dance

Cabaret, cerceau aérien, chant

31/07 - Kyriakos

Chanson originale (duo)

Août

07/08 - Laurent Louvel et

Fred Dorland

Chanson française, Pop/Rock

14/08 - People are strange

Chanson française, Pop/Rock/Folk

21/08 - Gandarva

Jazz, musique latine, variété française
et internationale

28/08 - Emilien Buffa et

Vince Terranova

Chanson française



Avec la participation de :



LA MUTUELLE SANTÉ DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES

La commune a répondu favorablement à la demande d'adhésion à la mutuelle santé pour tous proposée par la Région Auvergne Rhône Alpes. Le délégué régional, Monsieur Sébastien Dailloux nous a présenté cette mutuelle le lundi 16 juin dans la salle polyvalente.



C'est une offre complète et de qualité qui permet à tous les résidents de la région (résidence principale ou secondaire) d'adhérer sans limite d'âge, sans frais d'adhésion, pour une couverture santé immédiate sans période d'attente, à des tarifs inférieurs au marché, avec une protection complète pour les soins courants, spécialisés et médecines douces.

Si vous avez manqué les réunions suivantes en mairies pour établissement d'un devis personnalisé, n'hésitez pas à vous manifester en mairie, le délégué Miltis, Monsieur Dailloux prévoit de revenir en mairie après l'été.

Renseignements au : 04 27 85 27 87 ou :
mutuelle-miltis.fr/particulier/sante/mutuelle-region-auvergne-rhone-alpes

CONFERENCE SUR LA COHERANCE CARDIAQUE

On sait que notre cerveau a une influence directe sur notre cœur : la preuve c'est qu'il se met à battre de plus en plus vite lorsque nous vivons une émotion forte (positive ou négative), lorsque nous avons peur, lorsque nous sommes en colère...

La cohérence cardiaque est une pratique personnelle de la gestion du stress et des émotions qui entraîne de nombreux bienfaits sur la santé physique, mentale et émotionnelle. La cohérence cardiaque permet d'apprendre à contrôler sa respiration afin de réguler son stress et son anxiété. Cette technique simple réduirait aussi la dépression et la tension artérielle.

Il s'agit d'un état particulier de la variabilité cardiaque (capacité qu'a le cœur à accélérer ou ralentir pour s'adapter à son environnement) d'une véritable technique physiologique de contrôle du stress.

Venez nombreux le **22 septembre à 18 h 30** dans la salle polyvalente assister à la conférence de Gilbert **PAYAN** sur ce thème.

STATIONNEMENT POUR LES RESIDENTS DU CHENE DU POSAS

Les résidents du Chêne du Posas sont à l'étroit sur les parkings du lotissement.

Un parking complémentaire qui leur est prioritairement réservé est en cours d'aménagement par la mairie derrière le Bistrot du Rocher, ce qui permettra de libérer le parking de la mairie pour les activités communales.



LES ASSOCIATIONS

ACCA

42 battues ont été organisées pendant la saison de 2024-2025. Le tableau de chasse est très satisfaisant, soit 62 sangliers.

Nous rappelons que les battues ont traditionnellement lieu le samedi toute la journée et le dimanche matin, de septembre à février.

Une fois la saison de chasse écoulee, les sociétaires réalisent en équipe des travaux d'entretien des chemins et des postes de chasse : débroussaillage, élagage...



Le samedi 14 juin s'est déroulée l'assemblée générale annuelle suivie de notre traditionnel repas. Merci à notre amie Nancy FRANGEOT (Le Goût du Soleil) qui nous a préparé un super couscous aux 3 viandes.



Repas du 14 juin - Nancy Frangeot, la cuisinière

Des élections ont eu lieu suite à la démission du secrétaire :

Bureau :

Président, VENTALON Rémi

Vice-président, CALVO-SANZ Christophe

Trésorier, SUREL Alain

Secrétaire, GAUTAUX Loïc.

Membre du conseil d'administration :

SEVENIER Florian

OZIL Raymond

FAURE Jean-Luc

TOMASINO Lionel

TOMASINO André.



Retour de battue aux sangliers

Bel été à tous !

Le président de l'ACCA, Rémi VENTALON

ENSEMBLE SOLIDAIRE



Au cours de premier semestre 2025 nos activités se sont bien déroulées.

Repas et voyages ont été très appréciés par les participants. Nous remercions chaleureusement les 150 adhérents fidèles.

Le repas des vendanges, le 10 septembre prochain nous réunira à nouveau après le repas de l'été caniculaire.

Nous souhaitons à toutes et à tous une très bonne période estivale.

Le Président, Christian PONÇON

GYM A SAMPZON



Jeudi 12 juin, la Gym à Sampzon a offert à ses adhérents un bon repas préparé par le Bistrot du Rocher pour clôturer la saison. Rendez-vous en septembre pour la reprise des activités après une petite pause estivale. Je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

Le Président, Alain SUREL

COMITE DES FETES

Pour la 2ème année, le Comité des fêtes a organisé un **cochon grillé** le 15 février dernier qui a connu comme l'an passé un grand succès !

2 **bals discos** ont été organisés les 16 mars et 31 mai.

Le Challenge Jean Paul Fabre a eu lieu le samedi 7 juin où 23 équipes se sont rencontrées et 93 personnes ont partagé le repas. **Les bénéfices de cette journée ont été versés au profit de l'association Alzheimer.**



Les vainqueurs du challenge Jean Paul Fabre avec Patricia Fabre et ses enfants Cyril et Guilhain

Les membres du comité apportent aussi un soutien logistique aux jeudis à Sampzon, merci à toute l'équipe pour son dynamisme !

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Le Président, Alain SUREL

LES AMIS DU ROCHER

Les Amis du Rocher

Composition du bureau :

Présidente : Roselyne Talagrand

Vice-Présidente : Sylvie Kéraudren

Secrétaire : Danielle Bardin

Trésorier : Bruno Kéraudren

Membres du conseil d'administration :

Mylène Chotin, Guy Gilson, Viviane Nogier, Petit Johano,
Petit Guislaine, Daniel Reynaud.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du mois d'avril, très belle soirée, ambiance et détente autour de l'apéritif et du barbecue offerts, aux adhérents.



Dates à retenir :

- dimanche 28 septembre : journée ouverte aux adhérents, pétanque/moules/frites. Repas préparé par le Bistrot du Rocher.
- dimanche 26 octobre à 14h30 : Thé dansant animé par Hervé Ambiance. Ouvert à tous.
- samedi 22 novembre, 14h : concours de belote, suivi de la soupe à l'oignon...ouvert à tous.
- Diverses propositions seront faites au cours de cette année :**
Les carrières de lumières. **Janvier :** le CAB 07.
Février : après-midi dansante avec le groupe REGARDS. **Mars :** soirée choucroute/carnaval.
Avril : assemblée Générale. **Mai :** soirée Paëlla dansante...



**N'hésitez pas à venir nous rejoindre,
l'adhésion de 20€ reste inchangée !**

**Notre super DJ BRUNO
et les Sampzonnettes !**



Au plaisir de vous rencontrer...régal des papilles...convivialité...ambiance familiale assurés !

Bel été à tous !

La Présidente, Roselyne TALAGRAND

ART ET DECO



Pour terminer la saison « Art et Déco » a réuni toute l'équipe pour partager un bon repas. Ce fut un excellent moment, très convivial. Rendez-vous en septembre pour la reprise des activités !

La Présidente, Patricia FABRE et son équipe

SAMPZON SUR L'O





"Et l'eau.
Ce qu'il faut retenir pour la descente en C9-canobus du 30 mars et celle du 17 mai en Barque, c'est :
Découverte, sensations, émotion, partage et bonheur.
Rendez-vous le samedi 8 novembre pour le Marathon-Challenge des Gorges de l'Ardèche en C9-canobus.
A bien d'eau "
Un bel été à tous,

***Le Président, Alain
CHAMPETIER***

SAMPZON, ENTRE ROCHES ET RIVIERES





Ce premier semestre a été marqué par le décès de Christiane le 1er Mai, membre fondateur de l'Association ; son phrasé et son humour seront toujours présents.

Le 18 janvier Journée de "reprise d'activités" fraîche et chaleureuse.

Une sortie botanique encadrée par Patrick Fabre le 22 mai, à refaire car notre territoire est riche en "végétaux".

Petite montée nocturne sur le Rocher le 11 juin pour admirer la Pleine Lune des Fraises

A noter : sortie Dolmens le 7 octobre avec la spécialiste Sonia Stocchetti.

Prochain RdV : soirée musicale BBC chez Bernard avec le groupe Little Sam Blues Band ; date à confirmer.

Un bel été à tous,



L'association "Sampzon, entre Roches et Rivières"